

Montréal, le 30 septembre 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

A : **Tous les participants**

Objet **Demande amendée d'autorisation du Transporteur relative au projet de la ligne 735 kV La Chamouchouane – Bout-de-l'Île**
Dossier de la Régie : R-3887-2014

La présente fait suite à la lettre du Transporteur datée du 29 septembre 2014 portant sur le report de la date d'échéance du dépôt des réponses à la demande de renseignements no 2 de la Régie dans le dossier mentionné en titre. Elle vise également à répondre à la demande subséquente de M^{es} Pierre Pelletier et Steve Cadrin, au nom des intervenants AQCIE-CIFQ, AHQ-ARQ et CSHT-MRCMTWN relativement au délai pour le dépôt des preuves des intervenants.

Dans sa lettre, le Transporteur indique qu'il lui sera impossible de respecter le délai du 30 septembre 2014 pour le dépôt de ses réponses. Le Transporteur demande l'autorisation de déposer ses réponses au plus tard le **3 octobre 2014, à 12 h**.

Pour sa part, Me Pierre Pelletier indique que, compte tenu du délai demandé par le Transporteur et afin de permettre aux intervenants de pouvoir intégrer les nouveaux éléments de preuve, le délai initial pour le dépôt de leur propre preuve devrait également être reporté de trois jours pour le porter au **10 octobre 2014, à 12 h**.

Afin de permettre au Transporteur de compléter ses réponses aux demandes de renseignements ainsi qu'aux intervenants de compléter adéquatement la préparation de leur preuve, la Régie demande au Transporteur de déposer ses réponses aux demandes de renseignements no 2 au plus tard le **3 octobre 2014, à 12 h**. Par ailleurs, la preuve des intervenants devra être déposée au plus tard le **10 octobre 2014, à 12 h**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml